



CCCPS / 2023 / DE055
7.5.2. Subventions accordées

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Subvention exceptionnelle à l'association Les Minots de la tour

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans prévoit de développer et adapter des services et équipements de proximité pour répondre aux besoins de la population. Pour ce faire, il est proposé d'atteindre une offre d'accueil des enfants qui soit de qualité et adaptée aux différentes situations des familles.

A ce jour, il est encore parfois difficile de trouver un mode de garde pour son jeune enfant sur le territoire, et la Maison d'Assistants Maternels (MAM) d'Aouste sur Sye va fermer ses portes à la rentrée de septembre 2023, supprimant 12 places d'accueil.

L'association Les Minots de la tour gère la Maison d'Assistants Maternels située à Crest dans l'ancien hôpital. La MAM accueille actuellement 12 enfants dont deux enfants du personnel hospitalier.

En 2022, la MAM s'est vu réclamer un arriéré de loyers qui ne lui avaient pas été demandés jusqu'à présent (erreur dans la facturation de l'hôpital pendant plusieurs années). La dette accumulée s'élève à 3 000 €. L'association se trouve donc face à une dette qu'il lui est impossible de régler.

L'association Les Minots de la tour demande une aide exceptionnelle à la Communauté de Commune du Crestois et du Pays de Saillans d'un montant de 3 000 €.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Dans l'objectif de soutenir les MAM du territoire et afin d'éviter la fermeture de 12 places supplémentaires à Crest, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'association Les Minots de la tour.

La MAM a revu depuis, les frais d'entretien demandés aux familles afin de palier à cette augmentation de loyer.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association les Minots de la tour, gestionnaire de la Maison d'Assistants Maternels de Crest pour 2023.

III. Visas

VU l'avis de la commission Petite enfance enfance jeunesse pour un territoire qui aide à grandir 21 février 2023 concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les minots de la tour

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association les Minots de la tour ;
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Affichée le 30 MARS 2023



Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président